Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 056-200086791-20260618-DEL_089_2026-DE

Ville de
Ploërmel

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS

COMMUNE DE PLOËRMEL

SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le 18 juin à 19H00, les membres du conseil municipal de la commune de Ploërmel se sont réunis en salle du conseil de Ploërmel, sur convocation en date du 11 juin 2026 qui leur a été adressée le jour même, par voie dématérialisée conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales.

Conseillers présents :
Christophe LAUNAY, Matthieu LE GOVIC, Isabelle HARDAT, Pascal MARCHAND, Maïwenn RAULT, Frédéric POULIZAC, Adrien HAVARD, Anita DUVAL, Bruno BEUZELIN, Kristyna ROGER, Christophe LIDURIN, Karine PRUNIER, Armel OGER, Marie-Andrée JOUBAUD, Jean-Marie VALLIER, Martine LE GAL, Erwan HUET, Alexandra DAVALO, Clarisse GUILMOTO, Sandrine DUBOIS, Pierre MINVIELLE, Joël GUÉGAN, Frédéric BRIEND, Marius CAMPEANU, Gérard PAYOT, Danielle PAPETA, Patrick VERREY.

Conseillers absents donnant pouvoir :
Marie-Annick DREANO donne pouvoir à Kristyna ROGER, Stéphane JAN donne pouvoir à Matthieu LE GOVIC, Erwan LE SAUX donne pouvoir à Marie-Andrée JOUBAUD, Kevin BASNARY donne pouvoir à Pierre MINVIELLE, Clémence BARBÉ donne pouvoir à Christophe LAUNAY.

Conseillère absente :
Nathalie CHEFDOR

Maïwenn RAULT est désignée secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :
En exercice : 33
Présents : 27
Votants : 32

OBJET : N°CM-089/2026 – PROPOS LIMINAIRES – COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Rapporteur : Christophe LAUNAY

Par délibération n°CM-055/2026 du 26 mars 206, le conseil municipal a décidé, conformément aux articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales, de déléguer au maire un certain nombre de compétences dans le but d'assurer une simplification et une meilleure efficacité dans la gestion des affaires courantes.

Il doit être rendu compte périodiquement au conseil des décisions prises par le maire.

Les décisions sont les suivantes :

⇨ Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres dont le montant est inférieur au seuil de transmission au contrôle de légalité (à ce jour

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 056-200086791-20260618-DEL_089_2026-DE

216 000 € HT), ainsi que toute décision concernant leurs avenants quel que soit leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

N° DE LA DÉCISION	DATE DE LA DÉCISION	OBJET DE LA DÉCISION
N°D-027/2026	27/04/2026	Objet du marché : programme de voirie 2026 – rue du Roi Arthur Titulaire : COLAS France (Ploërmel, 56) Montant du marché : 113 878,20 € HT

⇨ Décider de la conclusion et de la révision, de la reconduction du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

N° DE LA DÉCISION	DATE DE LA DÉCISION	OBJET DE LA DÉCISION
N°D-025/2026	10/04/2026	Preneur : ville de Ploërmel Bailleur : Monsieur Erwan MICHEL (Campénéac, 56) Localisation : garage – 10 rue des Herses Durée : 3 ans, du 29/03/2026 au 28/03/2029 Type d'usage : stockage du matériel de l'agent de propreté urbaine Montant : 293,00 €/mois
N°D-029/2026	28/04/2026	Preneur : Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Morbihan – service médico-scolaire (Vannes, 56) Localisation : locaux – 1 rue du 12 juin 1944 Durée : 3 ans, du 01/01/2025 au 31/12/2027 puis reconduction tacite de 3 ans jusqu'au 31/12/2030 Type d'usage : visites et examens en lien avec la santé des élèves et examens médicaux du personnel Montant : à titre gracieux eu égard au caractère d'intérêt général des activités du preneur

⇨ Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €.

N° DE LA DÉCISION	DATE DE LA DÉCISION	OBJET DE LA DÉCISION
N°D-026/2026	14/04/2026	Objet : vente de mobilier scolaire Acquéreur : Amicale laïque des écoles publiques de Ploërmel (Ploërmel, 56) Montant : 30 €
N°D-028/2026	28/04/2026	Objet : cession de 5 candélabres implantés sur des parcelles privées Acquéreur : Le Roi Arthur (Ploërmel, 56) Montant : 1 €

⇨ Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions, et transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 €.

N° DE LA DÉCISION	DATE DE LA DÉCISION	OBJET DE LA DÉCISION
N°D-024/2026	09/04/2026	Objet : Dépôt par la société MJ SYNERGIE, en qualité de liquidateur judiciaire de la société SIBEO INGENIERIE, d'une requête introductive d'instance le 24 mars 2026 auprès du Tribunal administratif de Rennes,

Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 056-200086791-20260618-DEL_089_2026-DE

		tendant à la condamnation de la ville de Ploërmel au paiement de factures émises dans le cadre du marché public de maîtrise d'œuvre relatif à la réhabilitation du Couvent des Carmélites. Cabinet d'avocats retenu : VALADOU-JOSSELIN et Associés (Quimper, 29)

✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧

Après en avoir délibéré, le conseil municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

. Votants : 32
. Pour : 32
. Contre : 0
. Abstention : 0

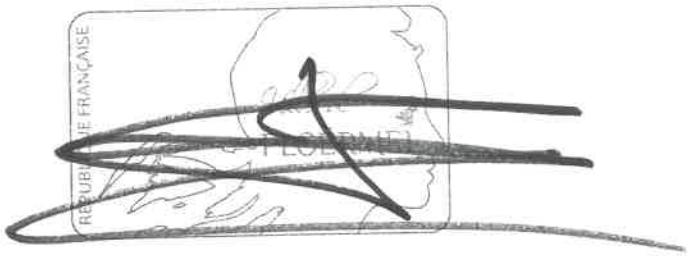
. Suffrages exprimés : 32
. Majorité absolue : 17

➢ Compte tenu de ces éléments,
Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :
- **PREND ACTE** du compte-rendu des décisions prises par le maire par délégations du conseil.

Pour extrait certifié conforme,

Le maire,
Christophe LAUNAY

La secrétaire de séance,
Maïwenn RAULT





La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la commune (Place de l'hôtel de ville, BP 133, 56 804 Ploërmel cedex) et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale (3, Contour de la Motte, CS 44 416, 35 044 Rennes cedex) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.